

mis à jour le 15 sept 2023



## PRÉ-RÉGIONALE FÉMININE

2023 - 2024

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.

### ARTICLE 1 : Groupements sportifs qualifiés

Les équipes qualifiées pour ce niveau la saison précédente ainsi que les nouvelles équipes engagées.

Il peut y avoir plusieurs équipes du même club.

### ARTICLE 2 : Équipe de jeunes

Les équipes ne présentant pas d'équipes de jeunes, ne pourront pas monter en division supérieure, et seront pénalisées financièrement selon les dispositions financières.

### ARTICLE 3 : Officiels

Une caisse de péréquation est mise en place pour les défraiements des arbitres.

#### Charte des officiels

Débit arbitre par équipe	Débit OTM par équipe
1 <sup>ère</sup> phase : 20 points	0 point
2 <sup>ème</sup> phase : 20 points	

Pas de pénalité sportive prévue dans la Charte des officiels (uniquement des pénalités financières).

### ARTICLE 4 : Directives techniques

Pas de directive technique.

Pas de charte de l'entraîneur.

### ARTICLE 5 : 1<sup>ère</sup> Phase

La 1<sup>ère</sup> phase s'arrête le 10 mars 2024.

1 poule de 8 équipes, rencontres aller/retour.

A l'issue de cette phase, un classement est établi.

### ARTICLE 6 : Play-offs

Des 1/2 Finales aller/retours sont organisées entre :

- le 1<sup>er</sup> et la 4<sup>ème</sup> (A)
- la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> (B)
- la 5<sup>ème</sup> et la 8<sup>ème</sup> (C)
- la 6<sup>ème</sup> et la 7<sup>ème</sup> (D)

La mieux classée reçoit au match retour.

Des Finales aller/retours sont organisées :

Pour le titre : Vainqueur (A) contre Vainqueur (B)

Pour la 3<sup>e</sup> place : Perdant (A) contre Perdant (B)

Pour la 5<sup>e</sup> place : Vainqueur (C) contre Vainqueur (D)

### ARTICLE 6 : Titre

Le vainqueur des play-offs est déclaré champion départemental Pré-régionale Féminine. Une équipe ENTENTE (EN) peut être championne mais ne pourra pas conserver cette structure sportive en championnat régional.

### ARTICLE 7 : Montée en division supérieure

Le groupement sportif vainqueur des play-offs accède à la RF3 la saison suivante.

### ARTICLE 8 : Descente en division inférieure

Pas de descente en division inférieure.

### ARTICLE 9 : Modification du règlement particulier

En cas de plusieurs forfaits généraux, la Commission des Compétitions se réserve le droit de modifier l'organisation du championnat.

Le présent règlement vient en complément des règlements généraux et sportifs.